



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Travailleurs sociaux

Question écrite n° 1750

### Texte de la question

M. Bernard de Froment attire l'attention de M. le ministre du budget sur le mode de financement des centres de formation de travailleurs sociaux. Il note que le gel de 15 p. 100 sur l'ensemble des crédits votés pour la formation initiale et continue, décidé en février 1993, a partiellement été levé. Il n'en demeure pas moins que ce risque continu qui pèse sur le financement de ces centres obère gravement les capacités de ces organismes, alors même que le financement des centres de formation ne peut s'envisager que sur le moyen ou le long terme. Il lui demande dans quelle mesure il est possible d'envisager un mode de financement de ces centres sur des bases législatives plus stables en cohérence avec l'objet de ces organismes.

### Texte de la réponse

Les dispositions législatives et réglementaires adoptées depuis le début de l'année 1993 en matière budgétaire n'ont pas remis en cause les conditions de fonctionnement des centres de travailleurs sociaux, subventionnés par le ministère des affaires sociales, de la santé et de la ville. Le dispositif de gel, mis en place en début de gestion, dans le cadre général de régulation des dépenses publiques, n'avait, en effet, qu'un caractère temporaire et partiel, qui n'a pas eu d'incidence sur le niveau des crédits alloués aux centres de formation. Le Gouvernement a en effet décidé d'exonérer de toute annulation le chapitre correspondant au financement de ces centres dans le cadre de la loi de finances rectificative de printemps. Les dotations aux écoles de formation des travailleurs sociaux et plus généralement, l'ensemble des crédits de formation initiale et continue des professions sociales, ont augmenté de 75 MF depuis 1990, soit une progression de près de 19 p. 100, traduisant l'importance capitale qu'accorde le Gouvernement à ce type de formation.

### Données clés

**Auteur :** [M. de Froment Bernard](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1750

**Rubrique :** Professions sociales

**Ministère interrogé :** budget, porte-parole du gouvernement

**Ministère attributaire :** budget, porte-parole du gouvernement

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 mai 1993, page 1476

**Réponse publiée le :** 27 septembre 1993, page 3187